

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°40 Nominations dans les Ordres coloniaux

n°40

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

6 décembre 1922

Numéro JO

n° 319 du 30/06/1923

Date du numéro

30 juin 1923

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 6 décembre 1922, "patron du Nichan el Anouar : Ali Roble, sous-patron de fre classe ; Audoua Hared, patron de 2° classe ; Beuh Roble, okhal; Bourhane Inda, agent de renseignements: Liban Erey, sergent de police ; Ismael Mi, agent des douanes : Issa Mohamed, interprète,